

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2023/04/11
N° 06

DATE DE CONVOCATION :

7 AVRIL 2023

DATE D’AFFICHAGE :

7 AVRIL 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 22

L’an deux mille vingt-trois, le onze avril à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*salle Jean de la Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Patrick BOULAY, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Catherine FOULARD, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Sylvie HÉRON, Martine MALASSIGNÉ, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON.

Étaient absents excusés :

Jennifer DIOT donne procuration à Francis BELLUAU
Viviane GROUARD donne procuration à Sylvie HÉRON
Julie HEUZARD donne procuration à Anaïs BOUCHER
Lucas JUIGNÉ donne procuration à Bruno TISON
Karine NÉEL donne procuration à Anne-Marie GARNIER
Laëtitia ROSI

Secrétaire : Alain GALLET

OBJET : Demande de subvention au titre du Fonds Verts – Rénovation de l’éclairage public

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des dispositions qui s’appliquent pour l’attribution de subventions dans le cadre du dispositif « Fonds Verts » pour l’année 2023.

L’une des thématiques concerne la rénovation des parcs d’éclairage public et plus particulièrement le remplacement des parcs de luminaires anciens.

La Municipalité a donc rencontré la société CITÉOS, chargée de la maintenance de l’éclairage public sur la commune, et lui a demandé d’établir un devis estimatif afin d’équiper en LED les 396 points lumineux restés en lampes SHP. Le coût de ces travaux est évalué à 170 239,02 € HT soit 204 286,82 € TTC.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d’approuver le plan de financement ci-dessous et d’autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l’État.

FINANCEMENTS	MONTANT DE SUBVENTION OBTENU OU SOLLICITE	TAUX	DEPENSES ELIGIBLES	ETAT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION
Etat (Fond Vert)	136 191,22 €	80%	170 239,02 € HT	Sollicitée
Part restant à la charge de la commune	34 047,80 €	20%	170 239,02 € HT	
Montant total HT de l'opération	170 239,02 € HT	100%		

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés le plan de financement proposé et **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat pour ce projet.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le onze avril deux mille vingt-trois.

Francis BELLUAU,
Maire,